

|                     |   |
|---------------------|---|
| <b>Zeitschrift:</b> | Revue Militaire Suisse  |
| <b>Herausgeber:</b> | Association de la Revue Militaire Suisse  |
| <b>Band:</b>        | - (2015)  |
| <b>Heft:</b>        | 4   |
| <b>Artikel:</b>     | Flexibles, simplifiées et constantes : les structures de conduite de l'armée en développement |
| <b>Autor:</b>       | Stoller, Sergio   |
| <b>DOI:</b>         | <a href="https://doi.org/10.5169/seals-781285">https://doi.org/10.5169/seals-781285</a>       |

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



Préparation à l'engagement d'un groupe de fantassins, à l'abri derrière un GMTF. Bat car 1, Sion, 20.06.2015.

Photo © A+V.

DEVA

## Flexibles, simplifiées et constantes: les structures de conduite de l'armée en développement

**Br Sergio Stoller**

Chef de projet DEVA

Dans le cadre du développement de l'armée (DEVA) la structure de conduite doit aussi être adaptée. Cela est nécessaire pour trois raisons: d'abord l'organisation doit s'harmoniser au mieux avec les processus de conduite. Les tâches doivent être attribuées plus spécifiquement qu'aujourd'hui aux unités organisationnelles responsables. Ensuite, il s'agit d'adapter les structures de l'armée aux effectifs futurs de cette dernière. La réduction prévue, dans le cadre du DEVA, de l'effectif réglementaire à 100'000 militaires entraîne une diminution du nombre des corps de troupe. La réserve sera supprimée; les deux brigades de réserves seront donc également dissoutes. Au total, ce ne sont pas moins de 70 corps de troupe qui disparaissent: 18 actifs et 52 de réserve. Dans le futur, l'armée disposera encore de 107 corps de troupe. Tout cela influence aussi naturellement l'articulation de l'armée. Enfin, les structures proposées par le DEVA doivent à nouveau pouvoir être alimentées. Commandements et états-majors doivent être ainsi développés, de façon à ce qu'ils puissent être occupés par un nombre d'officiers en suffisance. Cela n'est possible que par une adaptation de la structure de conduite.

### Fondements de la nouvelle structure de conduite

Les structures de conduite vont de pair avec les missions à accomplir. C'est la raison pour laquelle, elles doivent avoir une certaine flexibilité. En situation normale, elle doivent avant tout être orientées sur le développement permanent des forces, l'établissement et le maintien de la disponibilité (inclus l'instruction), ainsi que sur la planification et la conduite d'engagements probables.

Les nouvelles structures de conduite tiennent exactement compte de cette exigence; elles permettent néanmoins de conduire, sans grande réorganisation, des engagements de l'armée plus importants en cas de situations extraordinaires ou également une opération de défense. Dans les grands exercices d'états-majors précédemment effectués, une structure de conduite ad hoc, reposant sur

une nouvelle articulation ou de nouvelles subordinations, était souvent adoptée; structure ad hoc correspondant largement à la nouvelle structure de conduite. De ce point de vue, il est plus efficace de disposer d'une structure de conduite qui ne change pas fondamentalement en situation normale ou de crise. Il faut néanmoins toujours tenir compte que cette structure de conduite planifiée est une articulation de base pouvant être adaptée, par des subordinations et autres attributions, aux nécessités de la situation et de la mission.

Avec ses nouvelles structures, l'armée veut tendre vers une articulation claire des domaines engagement, instruction et appui; le but étant d'une part la conduite intégrale de l'instruction afin de non seulement améliorer la conduite du personnel de milice, mais aussi l'engagement des militaires professionnels, et d'autre part le pilotage centralisé de l'occupation de l'infrastructure d'instruction. Cela implique la création d'un poste de chef instruction. Il s'agit par ailleurs d'assurer un meilleur ancrage régional de l'armée, raison pour laquelle des formations additionnelles seront subordonnées aux divisions territoriales.

### Le niveau militaire-stratégique

La tâche centrale de la conduite militaire-stratégique avec le chef de l'armée (CdA) à sa tête consiste à présenter des options militaires-stratégiques à la conduite politique, à transposer les décisions politiques en lignes directrices, en directives et en ordres militaires, de sorte à mettre ces derniers à disposition de l'échelon opératif. Pour remplir ces tâches militaires-stratégiques, le CdA est appuyé – comme aujourd'hui – par l'état-major de l'armée, lequel élaborer les directives à long terme pour l'ensemble de l'armée.

### Engagement: Le commandement opérations

L'ensemble des opérations de l'armée devraient, à l'avenir, être planifiées et conduites par le chef opérations. Dans

les nouvelles structures de conduites, l'armée ne dispose plus de « forces » au sens propre, mais les composantes sol (forces terrestres/ FT) et air (forces aériennes/ FA) seront nouvellement subordonnées au commandement opérations, tout comme les quatre divisions territoriales, le commandement de la police militaire et le centre de compétence SWISSINT.

### Forces terrestres

Il incombe au commandant des FT de maintenir et de développer, en situation normale et particulière, les capacités de défense au sol contre une attaque armée. Dans le cas d'une attaque armée et le cas échéant dans d'autres situations extraordinaires, il conduit, comme commandant de la formation engagement sol, des engagements avec les formations qui lui sont organiquement subordonnées ainsi qu'éventuellement d'autres formations attribuées, selon les directives du chef opérations.

Selon la planification actuelle, deux brigades mécanisées sont subordonnées aux forces terrestres. Celles-là seront principalement constituées par les brigades blindées d'aujourd'hui. Le Conseil des Etats a décidé de doter les forces terrestres d'une troisième brigade mécanisée. Une fois les décisions du Conseil national prises, la planification de détail concrète sera effectuée.

Le commandement des forces spéciales est également subordonné au commandant des FT. Ce commandement est constitué aussi bien d'éléments professionnels que de formations de milice (bataillons de grenadiers, compagnie d'éclaireurs parachutistes). Les bataillons gren peuvent être avant tout engagés pour des missions tactiques spéciales dans le cadre d'un engagement commun avec les formations mécanisées, raison pour laquelle une subordination aux FT pour des raisons spécifiques à l'instruction prend tout son sens. Les formations

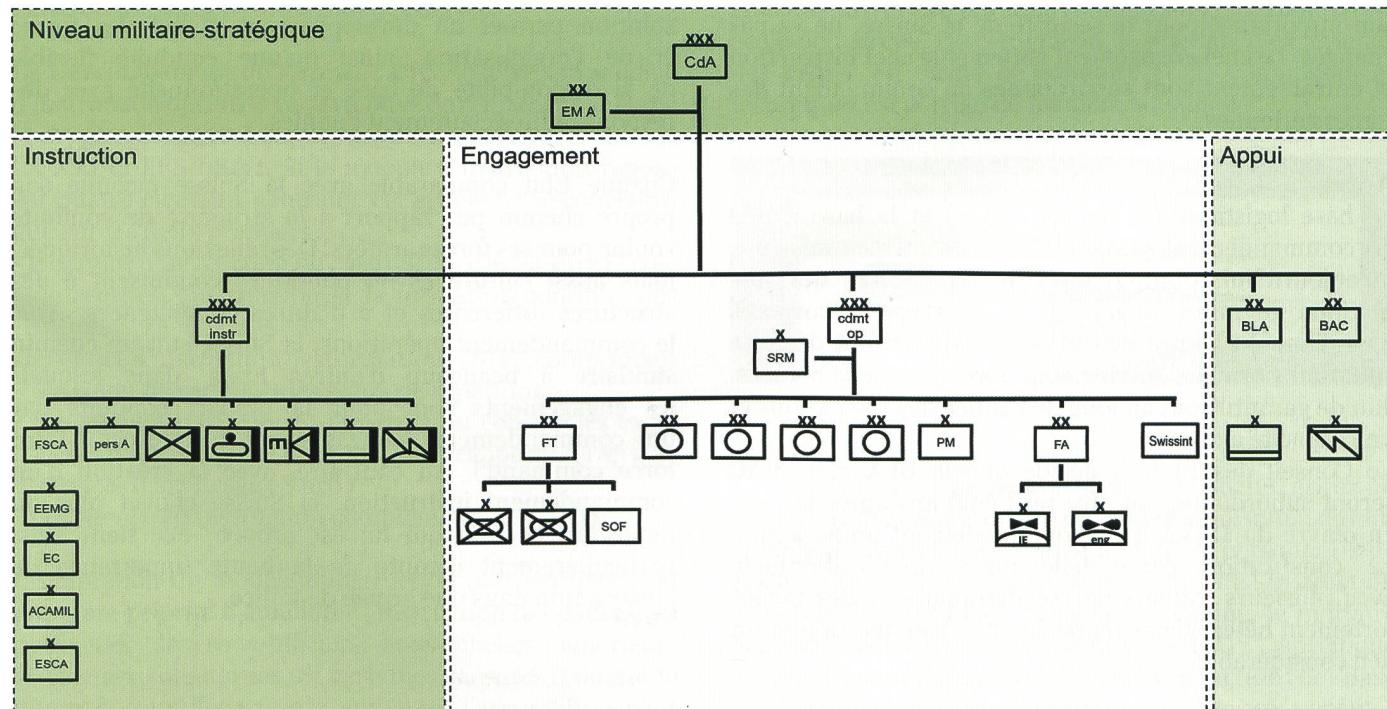
professionnelles seront quant à elles principalement conduites à l'échelon opératif.

### Divisions territoriales

Les quatre régions territoriales seront réorganisées en divisions territoriales. Elles conservent leur fonction centrale de lien entre l'armée et les cantons. Dans le cadre de l'appui aux autorités civiles, elles planifient et conduisent les engagements d'aide en cas de catastrophe, de sûreté et d'appui avec les corps de troupe subordonnés et attribués. Dans le cas de la défense, elles peuvent de plus remplir des missions de protection et de sûreté (en particulier protection d'infrastructures critiques et propres à l'armée) ainsi que d'autres missions spécifiques. En outre, les divisions territoriales sont responsables de la conduite de la mobilisation dans leur secteur.

Les divisions territoriales 2, 3 et 4 se verront chacune nouvellement subordonner quatre bataillons d'infanterie; la div ter 1, ayant le plus grand secteur d'engagement, comprendra 5 bat inf. Le fait de subordonner des moyens d'engagement supplémentaires renforce les divisions territoriales et améliore l'ancre régionale de l'armée. Les bataillons d'infanterie peuvent avant tout fournir des contributions dans la protection d'objets liés à l'infrastructure critique, dans la protection de transversales, de nœuds de communication et autres secteurs frontières. La réussite de telles missions de protection, dans le cas d'un scénario de conflit hybride, est non seulement très exigeante militairement, mais elle requiert aussi des moyens robustes (armes lourdes, véhicules blindés). De tels engagements font partie intégrante d'une compréhension moderne de la défense. Il arrive parfois, au cours d'une discussion publique, que soit mis en doute la possibilité pour les brigades mécanisées d'entraîner le combat interarmes (avec des éléments d'infanterie), si de l'infanterie ne leur est pas

Nouvelle structure de conduite de l'armée



subordonnée. Il faut alors prendre en considération que les brigades mécanisées disposent, avec les bataillons mécanisés qui leur sont organiquement subordonnés, de formations qui – indépendamment du fait qu'elles soient encore plus robustes et mieux protégées – ne diffèrent pas fondamentalement des bataillons d'infanterie. La collaboration entre éléments d'infanterie et mécanisés peut être exercée, dans la mesure où des formations « vertes » et « jaunes » sont convoquées, par le plan des services, en même temps pour accomplir leurs obligations militaires et qu'elles s'entraînent ensemble (par exemple dans un centre d'instruction au combat). La constitution de formation d'engagement (« task forces ») au niveau inférieur (bat, cp) est une caractéristique essentielle de l'engagement de moyens militaires dans les conflits modernes (en particulier en zone bâtie).

## **Police militaire**

Le commandement de la sécurité militaire sera renommé en commandement de la police militaire (PM). Le nombre de bataillons de police militaire sera doublé pour appuyer les autorités civiles. Au lieu de deux corps de troupe actifs, quatre bataillons de police militaire seront à disposition. Grâce à l'augmentation du nombre de bat PM, il sera ainsi possible à l'avenir d'attribuer un bataillon à chaque division territoriale en cas d'engagement. La structure professionnelle de la PM assurera toujours, dans le futur, le service de police originel dans l'armée; elle sera cependant aussi plus souvent engagée dans la protection d'objets de l'armée.

## **Forces aériennes**

Le commandant des FA conduit l'engagement des moyens aériens sur mission du chef opérations. La conduite, par un divisionnaire, de cette composante air est habituelle, en comparaison internationale avec des forces aériennes de grandeur similaire ou avec des composantes air disposant d'un nombre de moyens comparables, voire supérieurs. Malgré cette nouvelle subordination, le profil de prestations de la composante aérienne, et de fait son importance pour la sécurité de la Suisse, ne va pas changer. Le chef engagement aérien et le chef instruction et entraînement sont subordonnés au commandant des forces aériennes.

## **Appui**

La base logistique de l'armée (BLA) et la base d'aide au commandement (BAC) auront les mêmes missions qu'aujourd'hui. Compte tenu des ressources des formations de milice engagées, les militaires incorporés dans l'une ou l'autre de ces organisations font déjà, en situation normale, service sous forme de détachement, afin de garantir tout au long de l'année des prestations et une capacité à durer.

Le Conseil des Etats a décidé que la BLA et la BAC seront subordonnés au plus tard cinq ans après la mise en œuvre du DEVA à un commandement unifié appui. La constitution d'une telle unité organisationnelle avec plusieurs milliers de collaborateurs et des tâches fortement hétérogènes représentera à n'en pas douter un défi considérable.

Une nouveauté essentielle au sein de la BLA est la création d'un bataillon logistique supplémentaire (5 au total), ce qui permet d'attribuer à chaque centre logistique de l'armée (CLA) un corps de troupe de milice en appui. Cela est particulièrement relevant en cas de mobilisation. Avec l'appui de la milice, la BLA est ainsi en mesure d'équiper, quotidiennement dans chaque CLA, deux corps de troupe, ce qui, avec 5 CLA, représente 10 corps de troupe par jour. En cas d'événements imprévisibles, la BLA est en mesure de garantir logistiquement la mise sur pied et l'équipement pour l'engagement de 35'000 militaires en l'espace de 10 jours : c'est une valeur de référence essentielle du nouveau profil de prestations. Au besoin, l'ensemble de l'armée pourrait être mobilisée de cette manière.

## **Instruction**

Dans le cadre du DEVA, la fonction de chef instruction sera nouvellement créée. Ce dernier non seulement répond de l'instruction de base dans les écoles de recrues et de cadres, mais encore émet des directives pour l'instruction dans l'ensemble de l'armée. La formation supérieure des cadres de l'armée, les cinq formations d'application, le centre d'instruction de l'armée et le personnel de l'armée sont subordonnés au chef instruction. Il gère la majeure partie du personnel et de l'infrastructure d'instruction. L'instruction des états-majors et des formations en cours de répétition relève de la responsabilité de leurs commandants respectifs; le chef instruction émet, à cet effet, des directives valables dans toute l'armée. Par un appui en personnel et en infrastructure d'instruction, il s'assure également que la disponibilité opérationnelle puisse être atteinte.

## **Conclusion**

Les nouvelles structures de conduite offrent une solution simplifiée, qui permet une conduite permanente d'opérations et d'engagements dans tout le spectre des tâches de l'armée et ce quelle que soit la situation. Cette solution permet un développement global des forces et de l'organisation, ainsi qu'une conduite flexible de la disponibilité de base et opérationnelle avec des responsabilités clairement définies.

Chaque Etat comparable avec la Suisse façonne son propre chemin par rapport à la structure de conduite voulue pour ses forces armées. Des réflexions historiques, mais aussi culturelles ou politiques conduisent à des structures différentes et à d'autres compétences. Avec le commandement opérations, la Suisse suit un chemin similaire à beaucoup d'autres Etats, dans lesquels les engagements sont pour la plupart conduits par un commandement d'engagement interforces (joint force command). Au contraire, avec la création d'un commandement instruction, la Suisse choisit plus ou moins un chemin qui lui est propre; elle tient ainsi particulièrement compte de la haute importance de l'instruction dans une armée de milice.